



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 9 mai 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16 mai 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 mai 2001

**Chemin Communal du III Millénaire - acquisition ADAPEI -  
Secteur 9 'La Tranchée'**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Joël RENOUX, M.  
Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M.  
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, Mme  
Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel  
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE,  
Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme  
Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle  
LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
Mme Andrée CHAREYRE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mlle Karen NALEM, Mme Christabelle CHOLLET

DELIBERATION D2011552001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2001**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Chemin Communal du III Millénaire - acquisition ADAPEI -  
Secteur 9 'La Tranchée'**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Chemin Communal du III Millénaire, l'Association Départementale des Amis de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) Les Papillons Blancs a donné son accord pour la vente d'une emprise de terrain sur sa propriété, dans le secteur de la Tranchée.

Cette emprise, d'une superficie d'environ 350 m<sup>2</sup>, consiste en un chemin empierré et s'effectue sur une parcelle cadastrée section EV n° 6 d'une superficie totale de 8386 m<sup>2</sup>. La surface exacte de cette emprise sera déterminée par géomètre-expert.

Cette acquisition va permettre d'assurer la liaison entre le chemin rural existant sur la commune de Saint-Symphorien et la rue du Bois Chiron, elle est consentie à la Ville au prix de 525,00 F (soit 1,50 F/m<sup>2</sup>), conforme à l'estimation globale du Domaine pour le Chemin Communal du III Millénaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître CHAIGNE. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908.8231.2111.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

**CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES**  
**AVIS DU DOMAINE**  
**( Valeur Vénale )**

Communiqué 00/ 0042 /22

**1. Service Consultant :**

Ville de Niort, Direction Urbanisme / Affaires immobilières, Centre Marcel-Pagnol  
140 rue des Equarts 79022 NIORT cedex  
Ref. HD/MLB-

**2. Date de la consultation :**

21 janvier 2000

**3. Objet :**

Acquisitions d'immeubles pour le cheminement du 3<sup>ème</sup> millénaire.

**4. Propriétaire présumé :**

Association Départementale des Amis et des Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI)  
Origine:  
Acquisition du 07/07/1966, acte Me Aubert publié le 27/07/1966 vol 5023 n°4.

**5. Description sommaire :**

Commune de NIORT.

Terrain nécessaire aux travaux de construction du cheminement du 3<sup>ème</sup> millénaire portant sur une parcelle cadastrée section EV n°6 de 8 386 m<sup>2</sup> en nature de terrain d'agrément bâti, bien desservi, pour une emprise de 350 m<sup>2</sup> environ consistant en un chemin empierré objet de servitude de passage commun.

**5. Urbanisme :**

Terrain inscrit en zone NC du POS de la commune.

**6. Détermination de la valeur vénale :**

Elle doit s'établir selon les bases exprimées dans l'avis sommaire et global du service en date du 3 juin 1999, (communiqué n°99/443), les transferts de propriété, nécessaires aux travaux de construction du cheminement en bord de Sèvres dénommées "coulée verte", et les mutations réalisées sur le territoire de la commune. S'agissant d'un chemin, il doit être évalué de la même manière que les terrains qu'il dessert. Dans le cadre de l'harmonisation des valeurs unitaires, ce chemin desservant des immeubles en nature de pré et terre, ainsi que des bois, les emprises peuvent être estimées sur la base des prix des terres et prés à 15 000 F/ha.

Terrain 350 m<sup>2</sup> x 1,5 F/m<sup>2</sup> = 525 F ( 80,04 euros)

**7. Indemnité :**

Le terrain est clos d'un grillage croisé sur armature métallique qui ne devrait pas être déplacé.

Mémoire.

**Observation:** L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était réalisée dans le délai de deux ans.

A Niort le 25 janvier 2000,  
Le Contrôleur,

Gilles DELAMARE.

Estimation approuvée.  
A Niort, le 26 JAN. 2000

  
Pascal MORVAN  
Responsable de Centre

  
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS